

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-ROUGE**

Règlement numéro 1272

---

Règlement modifiant le règlement de  
zonage pour agrandir la zone RA/B79 à  
même la zone T4

---

À une assemblée ....ORDINAIRE..... du Conseil de la Ville de  
Cap-Rouge, tenue le ..7<sup>e</sup>...JOUR...DU...MOIS...DE...JUN. 1999 à ...19...H...30.... heures,  
à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, tous les membres présents formant  
quorum;

Les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et  
renoncent à sa lecture.  
ATTENDU QUE la Ville de Cap-Rouge a adopté le 3 avril 1995, le règlement de  
zonage no 1151-95 et que celui-ci est entré en vigueur le 5 septembre 1995;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil  
municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le Conseil est favorable à ce projet d'agrandissement de la zone  
RA/B79 à même la zone T4;

ATTENDU QUE ce projet a fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. MICHEL BEAUDET  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER M. MARCEL BEAUCHEMIN  
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le plan de zonage est modifié en agrandissant la zone RA/B79 à même la zone T4. La zone RA/B79 ainsi modifiée devient la zone RA/B86. La zone T4 ainsi modifiée devient la zone T7.

Ces modifications figurent au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

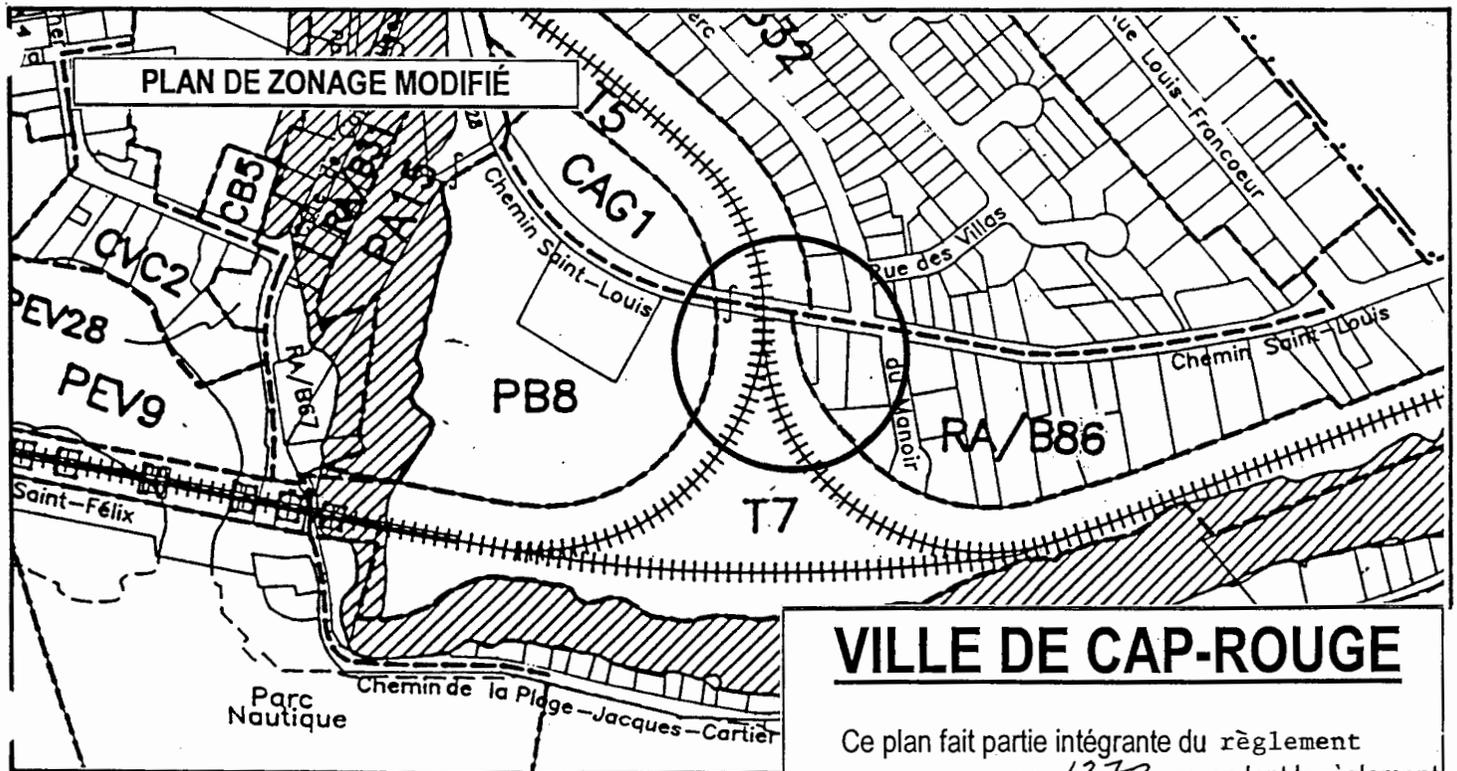
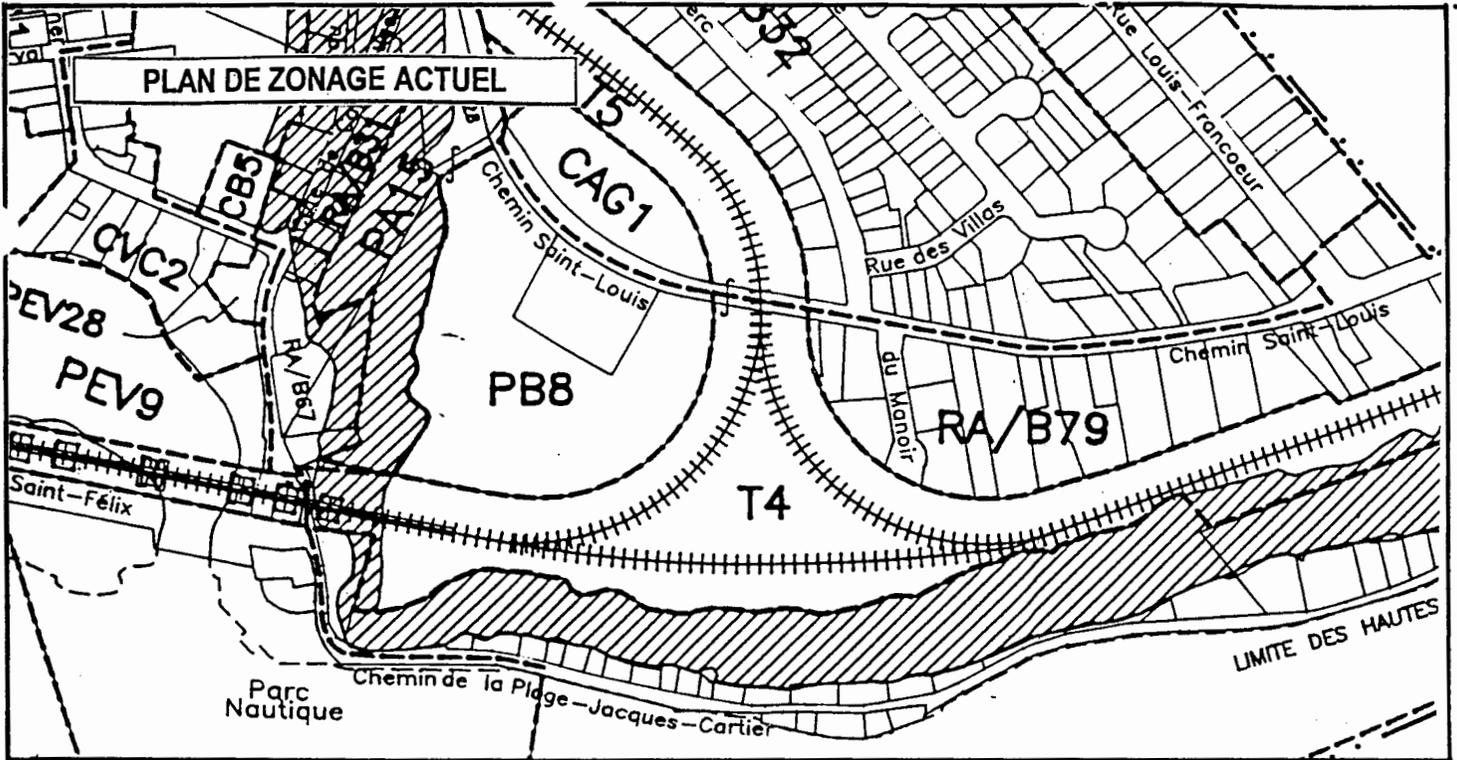
2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Cap-Rouge , ce .....7.....e jour de JUIN..... 1999

Michèle B - Rousseau      Le Gref

Mairesse

Greffier



## VILLE DE CAP-ROUGE

Ce plan fait partie intégrante du règlement  
 no 1272 amendant le règlement  
 de zonage no 1151-95.  
**ANNEXE A**

préparé le 31 mars 1999

échelle : aucune  
 par : PLURAM inc

Authentifié ce jour 7 sept. 1999

Michèle B. Rousseau  
 Michèle BOUCHARD-ROUSSEAU, mairesse

Marcel Laroche  
 Marcel LAROCHE, greffier

# Avis Divers

L'APP-1-1999-08-29



AVIS  
PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1272

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Cap-Rouge

QUE le conseil municipal a adopté le 6 avril 1999 le premier projet de règlement numéro 1272 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1151-95 afin d'agrandir la zone RA/B-79 à même la zone T-4, situées sur le chemin Saint-Louis».

QU'il a adopté le 17 mai 1999 le second projet de règlement numéro 1272.

QU'il a adopté le 7 juin 1999 le règlement numéro 1272.

QUE ce règlement est entré en vigueur le 8 juillet 1999, suite à la délivrance d'un certificat de conformité par la Communauté urbaine de Québec.

QUE les intéressés peuvent consulter ce règlement au bureau de la Ville.

**DONNÉ À CAP-ROUGE, CE 25<sup>e</sup> JOUR D'AOÛT 1999.**

Marcel Laroche, avocat  
greffier